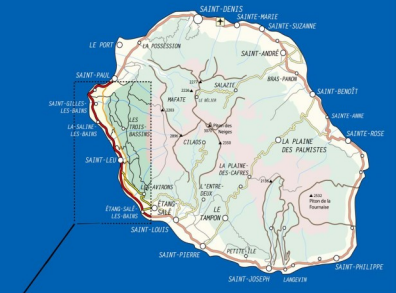




Réserve Naturelle MARINE DE LA REUNION



Zonage

- Niveau 1
- Niveau 2 A
- Niveau 2 B
- Niveau 3

Lignes bathymétriques

- 30 m
- 50 m

Balises

- lagons ou terrestres
- marques de peinture
- flottantes

Relief

- supérieur à 1500 m
- entre 300 et 1500 m
- inférieur à 300 m

Zones urbaines

0 1 2 3 km

Avec une surface de 35 km², la réserve couvre un linéaire côtier d'environ 40 km, dont 20 km de barrière corallienne. Côté terre, elle s'étend jusqu'aux zones immergées pendant les plus grandes marées. En mer, les balises jaunes matérialisent les limites des différentes zones.

OCEAN INDIEN

NIVEAU I Règles applicables à toute la réserve

Zone de réglementation générale

Les activités qui produisent des nuisances majeures sont interdites ou réglementées.



INTERDIT

RÉGLEMENTÉ



NIVEAU 2 A Règles supplémentaires

Zone de protection renforcée

En plus des règles du niveau 1, certaines activités agressives pour le milieu et les prélèvements sont strictement encadrés. Découvrez les richesses du récif en respectant la charte de bonne conduite.

INTERDIT

RÉGLEMENTÉ



Niveau 2 B

Adapté pour la pêche professionnelle

NIVEAU 3 Toutes activités interdites

Zone de protection intégrale

Toutes les activités humaines sont interdites pour permettre le repeuplement plus rapide des récifs ; coraux et poissons se développent jusqu'à l'âge adulte.



accès interdit

GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion

Tél : 0262 34 64 44 Fax : 0262 34 64 45

info@reservemarinereunion.fr

www.reservemarinereunion.fr

La Roche aux Oiseaux